

• (5.30 p.m.)

Nous savons tous qu'un bill important aux yeux du gouvernement devient une question de confiance. L'adoption d'une mesure de ce genre est une question de confiance tant pour le gouvernement que pour l'opposition. Il en a toujours été ainsi quant aux bills comme celui qui a été rejeté lundi dernier. Ce rejet a indiqué le manque de confiance. Le premier ministre a rendu à la Chambre un compte inexact de la position du gouvernement et a présenté ce qui est arrivé sous un faux jour car il s'efforçait de fonder l'action du Parlement sur des bases entièrement nouvelles.

Le député d'York-Est (M. Otto) a dit que le pays n'était pas mûr pour des élections et qu'il fallait éviter de les proclamer. Le premier ministre déclare—et c'est le fond de son argument—que le résultat du vote déterminera s'il doit y avoir ou non des élections. Or, notre constitution, telle que nous l'entendons, dit qu'en cas de défaite du gouvernement, le Gouverneur général peut prier quelqu'un d'autre que le premier ministre de former un gouvernement si ledit premier ministre le lui demande. Si le nouveau gouvernement ne passe pas le cap de son premier vote de confiance, le premier ministre peut ne pas avoir le droit de proclamer des élections, mais il a sans aucun doute ce droit lorsqu'il a subi victorieusement sa première épreuve. Seul le premier ministre a le droit de conseiller la tenue d'élections à Son Excellence, ou le premier ministre peut recommander à Son Excellence qui, je crois, doit tenir compte de ce conseil, de confier à un autre la direction du gouvernement défait, ou le premier ministre peut proposer que quelqu'un d'autre essaie de former un gouvernement.

Sans aucun doute, le gouvernement actuel devait démissionner. Le premier ministre déforme la vérité et dissimule les faits en disant que la démission de son gouvernement entraînerait forcément des élections. Il a essayé de bernier certains membres de la Chambre jusqu'à leur faire promettre un vote dicté par la panique pour appuyer son gouvernement. Il ne leur a pas dit carrément que leur refus d'appuyer son gouvernement n'entraînerait pas nécessairement des élections. Je le répète, le premier ministre peut démissionner et déclencher des élections. Ou il peut démissionner et recommander à Son Excellence quelqu'un d'autre—un de ses ministres ou une personne de son choix—à la direction du gouvernement. A la suite de cette recommandation, Son Excellence désignerait un premier ministre qui pourrait former un gouvernement et demander à la Chambre un vote de confiance. S'il l'obtenait, il pourrait demeurer en fonctions.

Le premier ministre pourrait également mettre fin à la session. Mais il a dit: «Non, nous aurons un vote de confiance; nous ne tiendrons compte ni des droits constitutionnels qui prévalaient jusqu'ici ni de ce qui constitue un vote de confiance. Nous porterons au Parlement l'atteinte la plus grave qu'il ait jamais subie dans l'histoire constitutionnelle du Canada et tout cela parce que je ne veux pas démissionner.» On ne nous demande pas d'examiner cette motion afin d'éviter des élections, comme le prétend le premier ministre, mais plutôt parce qu'il ne veut pas démissionner.

Nombre de députés ont déjà dit qu'ils ne veulent pas d'élections. Après avoir pesé la grave décision et la lourde responsabilité de tenir des élections et après s'être fait dire qu'appuyer le gouvernement est l'alternative, certains estiment qu'ils doivent jouer le jeu du gouvernement. Mais la solution est beaucoup plus simple. Le premier ministre a déjà annoncé sa retraite et son parti est en train de s'organiser pour le choix d'un chef. Il ne s'agit donc pas du maintien au pouvoir du premier ministre et de son gouvernement; il s'agit du départ du premier ministre un peu plus tôt qu'il l'avait prévu. Dans cette perspective, la question est tout autre.

Le député d'York-Est dit voir un rayon d'espoir dans le programme législatif du gouvernement depuis trois ou quatre mois et parce que lui voit ce rayon d'espoir, il estime que nous ne devrions pas tenir des élections. Si, comme je le suppose, le député et certains de ses collègues craignent la tenue d'élections, ils devraient se rappeler qu'il y a d'autres possibilités. Le premier ministre pourrait démissionner un peu plus tôt et un de ses collègues pourrait lui succéder et former un nouveau gouvernement. Il pourrait même inaugurer une nouvelle session sans tarder, présenter un bill fiscal ou un bill semblable, et proroger le Parlement. Cette solution est à la portée du gouvernement et se substituerait fort bien à des élections.

Le premier ministre soutient qu'un vote de confiance n'en est un que lorsque le gouvernement le déclare tel. Il a affirmé de façon générale que c'est le gouvernement qui décidera quand il y aura un vote de confiance. En fait, cela revient à dire que c'est le gouvernement qui choisira les questions qu'il considère comme des questions de confiance. En affirmant qu'une importante question financière n'est pas une question de confiance, il dit que les questions de confiance seront choisies au caprice du gouvernement, selon que ce dernier peut l'emporter lors d'un vote. C'est à quoi cela revient, et c'est à quoi il réduit l'affaire.